



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

JOURNÉE
NATIONALE
DE FORMATION



RAPPROCHEMENTS ET REGROUPEMENTS DANS NOTRE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF : L'IMPLICATION STRATÉGIQUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

7^{ÈME} UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DES ADMINISTRATEURS

Que ce soit choisi ou subi, nos organisations privées non lucratives sont amenées à s'engager dans des opérations de rapprochement et de regroupement. Cet engagement peut tout à la fois susciter des appréhensions et générer un dynamisme renouvelé.

Rapprochements et regroupements constituent des opportunités pour ré-envisager les projets politiques, les réancrer dans les territoires, pour penser l'évolution de l'offre de soins, d'accueil et d'accompagnement en réponse aux besoins des populations. Les administrateurs sont impliqués au cœur de leur rôle politique et de leurs responsabilités. Responsabilités au regard de l'objet même de l'organisme administré et responsabilités vis-à-vis des personnes accueillies, soignées, accompagnées mais aussi vis-à-vis des hommes et des femmes qui travaillent au sein des structures, et enfin vis-à-vis des habitants du territoire.

Si les objectifs de ces opérations structurelles sont bien identifiés par les administrateurs (consolidation de l'assise financière, positionnement concurrentiel, amélioration de la qualité de service, etc.), le « comment faire » ouvre une multitude d'interrogations, stratégiques et techniques, des prémisses du rapprochement jusqu'à sa finalisation. Ces interrogations n'étant pas dissociées de la promotion des

valeurs et de l'identité privée non lucrative.

Alors que ce fort mouvement de transformation est amorcé depuis plusieurs années dans notre secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social, le travail d'analyse et de réflexion proposé aux participants à cette 7^{ème} Université de Printemps des Administrateurs s'appuiera sur :

- l'expérience : interne, celle de pairs adhérents FEHAP, mais également externe, celle du secteur marchand ;
- les résultats de l'étude menée par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de notre branche ;
- les éléments de structuration issus des évolutions législatives, notamment la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et la loi de modernisation de notre système de santé ;
- l'explicitation du point de vue des pouvoirs publics.

Ainsi cette journée de formation vise à explorer les clés de réussite des rapprochements et regroupements. Elle permettra notamment, du point de vue de l'administrateur, d'anticiper les effets de ces recompositions pour mieux les accompagner.

Mardi 5 avril 2016 – de 9h à 17h15

Cité Internationale Universitaire de Paris - 17 boulevard Jourdan - 75014 Paris

☎ 01 53 98 95 03 ✉ formation@fehap.fr



RAPPROCHEMENTS ET REGROUPEMENTS DANS NOTRE SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF : L'IMPLICATION STRATÉGIQUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Objectifs

- Appréhender les enjeux et les facteurs de réussite et de risque d'un projet de rapprochement ou de regroupement
- Mieux comprendre les grandes lignes d'évolution de la structuration de notre secteur, sur le plan de la performance et des ressources humaines
- Identifier les questions à se poser et les outils adéquats en fonction d'un projet et de son contexte
- Clarifier des éléments d'ingénierie technique



Mardi 5 avril 2016
de 9h à 17h15



Cité Internationale Universitaire
de Paris
17 boulevard Jourdan
75014 Paris



316 €
par personne



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

Prérequis :

Connaissances de base du secteur privé non lucratif et des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Contenu

Les alliances stratégiques dans le secteur marchand

Les facteurs de performance des alliances
Leurs enjeux et les facteurs influençant leur dynamique (éléments de contexte, le profil des partenaires, les attributs de la relation, le pilotage de la coopération)

Les enjeux de performance : la vision ARS

Performance des organisations et secteur privé non lucratif
Les parcours de soins et la qualité de prise en charge des patients et usagers
La professionnalisation du volet RH

Les enjeux des rapprochements sur les ressources humaines

Quelle valeur ajoutée pour les salariés ?
Culture professionnelle et identité associative
Parcours professionnels, transformations des lignes hiérarchiques, qualité de vie au travail
Le contexte d'évolution des emplois, les effets sur la structuration des métiers et des compétences

Du projet de rapprochement ou regroupement à la forme juridique

Les enjeux du projet et ses paramètres d'analyse : contextuels et juridiques
Les catégories de formes juridiques : rapprochements et regroupements

Les enjeux de dialogue social et les incidences sociales sur le plan collectif

Le sort de la convention collective, des accords d'entreprise, des usages et engagement unilatéraux
Les incidences sur la structuration des instances représentatives du personnel

L'accompagnement expert de la réflexion et de la mise en œuvre

L'amont du projet de rapprochement et le travail entre partenaires
Quand et comment se faire accompagner ? Par quels types de compétences externes ?

Public

Présidents et administrateurs des associations, fondations, congrégations, mutuelles et organismes de retraite complémentaire et de prévoyance adhérent à la FEHAP, éventuellement accompagnés de leurs directeurs

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :
- exposés et apports théoriques
- travaux en sous-groupes
- illustrations à partir du terrain
- échanges et mutualisation

Intervenants

- Bruno Anquetil, Directeur Qualité Appui à la Performance - ARS Normandie
- Fabien Blanchot, enseignant-chercheur, spécialiste des rapprochements en entreprise - Université Paris-Dauphine
- Alice Casagrande, Directrice de la formation et de la vie associative - FEHAP
- Christophe Devys, Directeur général de l'ARS Ile-de-France (sous réserve)
- Pierre-Marie Lasbleis, Directeur du développement et des partenariats – UNIFAF
- Juliette Lévy, avocate, conseil en droit des affaires - Cabinet Boulay & Lévy
- Bruno Malvaud, avocat associé, conseil en droit du travail – Cabinet Barthélémy
- Présidents d'associations ou de fondations



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage : **RAPPROCHEMENTS ET REGROUPEMENTS DANS NOTRE SECTEUR PRIVÉ
NON LUCRATIF : L'IMPLICATION STRATÉGIQUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Date : **Mardi 5 avril 2016 – de 9h à 17h15**

Lieu : Cité Internationale Universitaire de Paris - 17 Boulevard Jourdan - 75014 Paris

Coût du stage : 316 € / personne

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962

CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2015

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera

aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.